

## CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 13 juillet 2021

Le Conseil Municipal de la Commune de SIDEVILLE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Henri DESTRÉS, le Maire.

Présents : Henri DESTRÉS, Christophe LELIÈVRE, Martine DUPONT, Martine PAGNY, Lionel LERÉVÉREND, Jean-Baptiste LETERRIER, Joël LIAIS, Philippe PIOL, Brigitte SANSON, Pascale TISSOT, Samuel VERLINDE, Sébastien VRAC

Excusés : Charlotte HAMELIN (pouvoir à Jean-Baptiste LETERRIER), Patricia DUPONT (pouvoir à Thérèse PARIS),

Secrétaire de séance : Martine DUPONT

### **1. Approbation du compte-rendu du 10 juin 2021**

Le compte- rendu de la séance du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2. Travaux RD 152 : avenant MASTELLOTTO**

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux non prévus lors du marché sont nécessaires. A ce titre la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 juillet 2021 afin d'étudier l'avenant suivant :

➤ Entreprise MASTELLOTTO (lot unique) pour des travaux :

- |   |                           |
|---|---------------------------|
| - fourniture et pose de caniveau grille :           | 1 470 € HT                |
| - construction et pose de regards avec grille fonte | 2 600 € HT                |
| Montant total de l'avenant                          | 4 070 € HT (7% du marché) |

Nouveau montant HT du marché : 59 586.29 €

Après avoir entendu les explications, la commission d'appel d'offres a validé cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant.

### **3. Travaux bâtiment périscolaire : Devis ORANGE**

Monsieur Christophe LELIEVRE présente un devis de la société ORANGE pour la dépose de l'alimentation aérienne de l'école et pour la remise en souterrain de cette alimentation pour un montant TTC de 624.08 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer cette proposition.

#### **4. Travaux bâtiment périscolaire : avenant SEO**

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux non prévus lors du marché sont nécessaires. A ce titre la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 juillet 2021 afin d'étudier l'avenant suivant :

➤ Entreprise SEO (lot 4) pour des travaux de :

- Création d'une EP supplémentaire
  - Fourniture et pose de 9 sorties de ventilation dans le plénum
- Montant des travaux HT : 2427.64 € (16.95 % du marché)

Nouveau montant HT du marché : 16 753.59 €

Après avoir entendu les explications, la commission d'appel d'offres a validé cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant.

#### **5. Travaux bâtiment périscolaire : avenant LELUAN MAP**

Monsieur le Maire informe les conseillers que des travaux non prévus lors du marché sont nécessaires. A ce titre la commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 juillet 2021 afin d'étudier l'avenant suivant :

➤ Entreprise LELUAN MAP (lot 6) pour les travaux suivants :

- Suite à la modification de l'ossature bois, des cloisons et doublage ont dû être supprimés et d'autres rajoutés pour une plus-value de 1 508.08 € HT (3.59% du marché).

Nouveau montant HT du marché : 43 552.09 €

Après avoir entendu les explications, la commission d'appel d'offres a validé cet avenant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant.

#### **6. Convention SDEM : remplacement chaudière**

Monsieur Christophe LELIEVRE présente au Conseil les résultats de l'audit énergétique effectué dans les bâtiments scolaires mettant en évidence une consommation énergétique importante pour le chauffage avec une chaudière de plus de 23 ans.

Pour le remplacement des chaudières anciennes fuel ou gaz, le SDEM propose une convention de maîtrise d'ouvrage en vue de réaliser pour la commune une étude de faisabilité, d'opportunité et de conception et après accord de la commune assurer l'exécution administrative, technique et financière nécessaire à la réalisation de travaux de changement de chaudière.

Le SDEM ne percevra pas de rémunération pour sa mission de mandataire du maître d'ouvrage. La commune supportera les coûts induits par la conception et l'exécution de l'opération en fonction des prestations et travaux réellement réalisés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer cette convention.

## **7. Convention ALSH Tollevast**

La commune de Tollevast dispose d'un Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) destiné à accueillir les enfants à partir de 3 ans. La commune de Tollevast permettant aux enfants d'autres communes d'accéder à l'accueil de loisirs ALSH sans hébergement lors de ses périodes d'ouvertures.

Madame PARIS présente la convention qui définit la participation financière des communes signataires.

Cette participation est de 12 € /enfant pour la journée complète et 7.50 €/par enfant pour la demi-journée.

Une convention de même nature étant signée avec l'association Familles Rurales et afin de ne pas faire de discrimination avec les enfants allant à l'ALSH de Tollevast ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

## **8. Demande emplacement Food Truck**

Monsieur Le Maire présente au conseil la demande de Monsieur PRIGENT d'installer à partir de 2022 un Food Truck les mardis et jeudis de 6h30 à 14 h sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal donne son accord de principe mais demande de se rapprocher de l'exploitant de l'ex « café des Roches » pour qu'il y ait complémentarité et non concurrence.

## **9. Pétition Skate Park**

Monsieur Le Maire informe le conseil du dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie d'une pétition rassemblant environ 70 signatures de parents et d'enfants de Sideville réclamant la réalisation d'un skate Park et son inscription à l'ordre du jour du conseil.

Monsieur Le Maire rappelle qu'il n'a pas attendu la pétition pour évoquer ce sujet en conseil qui a été abordé au conseil municipal du 06 mai 2021.

Il rappelle les différentes étapes :

Le 16 avril 2021, le maire et les Adjointes ont reçu Monsieur LELEZEC qui a fait cette demande.

Il a été proposé le terrain communal derrière le cimetière. Mais après étude du règlement des zones inondables, il s'est avéré que ce terrain ne pouvait pas convenir.

Cette impossibilité a été signifiée à Monsieur LELEZEC et il lui a été proposé un autre terrain rue Bergère en lui demandant d'aller voir si ce terrain lui convenait.

Après une réponse positive de sa part, Monsieur Le Maire a informé Monsieur Le Maire de Cherbourg en Cotentin d'un éventuel achat car ce terrain appartient à la ville de Cherbourg en Cotentin.

Mais avant d'aller plus loin dans cette démarche, il a été demandé à Monsieur LELEZEC de nous donner plus d'informations sur la surface nécessaire, sur les données techniques et financières d'un tel projet sachant qu'il n'est pas prévu au budget 2021 et que pour l'inscrire au budget 2022 et pour monter des dossiers de demande de subvention, nous avons besoin d'éléments plus concrets.

Nous sommes toujours en attente de ces informations aussi les membres du conseil pensent que cette pétition est pour le moins maladroite.

Monsieur Le Maire précise que nous sommes à l'écoute des habitants mais que nous ne pouvons pas agir sous la pression de quelques-uns.

Une réponse écrite sera faite à Madame LEQUERTIER qui semble être la porte-parole de cette pétition.

## **11. Questions et informations diverses**

- Monsieur Christophe LELIEVRE informe le conseil municipal du passage sur notre commune le 27 août 2021 des participants de la semaine fédérale internationale de cyclo-tourisme.

Le meilleur accueil devra leur être réservé.

- Monsieur le Maire accompagné de Madame PARIS rend compte au conseil municipal de l'entrevue avec la famille MOUCHEL.

Il s'avère que le terrain n'étant pas loué, il n'y aura pas d'indemnité d'éviction à verser au fermier.

Comme évoqué au précédent conseil il a été proposé d'acheter le reste de la parcelle au prix de 8 € le m<sup>2</sup>

Nous sommes en attente de la réponse de la famille MOUCHEL.

- Monsieur Christophe LELIEVRE est chargé de demander à la société GOUVILLE un devis pour le transfert du matériel de cuisine dans le nouveau bâtiment.
- Monsieur Lionel LEREVEREND propose un système d'alerte par SMS à la population.

Le conseil municipal le charge de se renseigner sur la faisabilité de ce projet.

**La séance est levée à 21h25**